

Questions orales

lieu de poursuivre de véritables négociations en vue d'en arriver à une conclusion satisfaisante.

Selon le deuxième principe, encore plus sidérant, les pays ne devraient pas faire de nominations aux organismes judiciaires internationaux parce que ces derniers risquent d'être saisis de problèmes mettant en cause les pays en question. Pour la plupart des gens sensés, on résout ce problème en affirmant qu'une personne nommée à la magistrature ne peut pas trancher une question dans laquelle elle a été impliquée.

Le député déclare au nom du parti libéral qu'en réalité, le Canada devrait cesser de faire des nominations aux organismes judiciaires internationaux parce qu'une affaire concernant le Canada risque de leur être renvoyée. C'est absurde.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA VISITE D'UN MINISTRE DE L'INDE AU CANADA—LES INFORMATIONS CONNUES DU SCRS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre a pris connaissance maintenant de la transcription des enregistrements sur table d'écoute qui révèlent que le Service canadien du renseignement de sécurité était parfaitement au courant de la présence au Canada d'un ministre du Punjab plusieurs jours à l'avance, mais qu'il n'a pris aucune disposition pour le protéger contre un attentat possible.

Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre comment il se fait que les responsables de cette dangereuse bévue à l'origine d'une blessure grave continuent de travailler pour le SCRS?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que j'ai dit à la Chambre hier que la divulgation de cette transcription était un geste complètement irresponsable de la part du député, un geste qui pourrait bien compromettre l'enquête en cours. Je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit qui pourrait nuire à cette enquête. Il faut qu'elle se poursuive.

Nous ne devons pas oublier que quatre des neuf personnes impliquées dans cette affaire ont déjà été reconnues coupables de tentative de meurtre et condamnées à 20 ans d'emprisonnement. Je ne m'engagerai donc pas dans un débat qui pourrait compromettre le succès de cette enquête.

M. Robinson: Monsieur le Président, le ministre refuse donc de prendre ses responsabilités en répondant à cette question.

[Français]

L'INFILTRATION D'AGENTS DU SCRS DANS LES SYNDICATS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre a admis que Marc Boivin était un agent payé à la CSN pour le SCRS au Québec. Étant donné les fortes critiques émises par la CSN, la FTQ et la CEQ au sujet de cette infiltration dangereuse du mouvement syndical au Québec, le

ministre peut-il assurer la Chambre qu'il n'y a aucune source ou agent du SCRS dans les syndicats québécois ou ailleurs, et surtout qui n'ont jamais agi comme agent provocateur dans le mouvement syndical québécois?

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le président, j'ai déjà pris la peine d'expliquer à la Chambre que le Service canadien du renseignement de sécurité ne visait pas les syndicats comme tels. Cela ne fait pas partie de notre mandat. Deuxièmement, il faut bien dire qu'on a le droit de s'attaquer à ceux qui menacent la sécurité du Canada. J'ai reconnu à la Chambre que M. Boivin était un informateur puisqu'il l'a admis devant le tribunal.

C'est pour cette raison que j'ai ensuite invoqué la loi pour demander à l'inspecteur général de faire enquête sur les activités de Boivin. J'ai également demandé au comité Osbaldeston, une démarche qui entre indiscutablement dans le cadre de son mandat, de faire la lumière sur la question des objectifs visés et du recrutement des informateurs, et d'établir plus clairement la différence entre subversion et droit à la dissidence. J'estime m'acquitter avec soin et avec prudence de mes fonctions de solliciteur général aux termes de la loi.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'ANNONCE D'UNE ENTENTE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS AU SUJET DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS—LA VÉRIFICATION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la décision historique annoncée ce matin par le président Reagan et le ministre des Affaires étrangères soviétique Chevardnadze au nom du secrétaire général Gorbatchev au sujet du contrôle et de la réduction des armements et de la vérification des essais nucléaires représente un important tournant pour notre civilisation.

Étant donné que le Canada est en train d'améliorer ses installations de vérification sismiques de Yellowknife qui comptent parmi les meilleures du monde et étant donné notre capacité potentielle en matière de satellites, le ministre croit-il que le Canada pourrait jouer un rôle dans les activités de vérification qu'entraîneront les progrès essentiels dans la réduction des armements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pourrais répondre à cette question par trois commentaires très brefs.

Premièrement, tous les députés de la Chambre des communes se réjouissent de l'entente annoncée aujourd'hui à Washington et la considèrent comme un important pas en avant et je suis sûr que les députés voudraient appuyer les félicitations que le premier ministre envoie au président Reagan et au secrétaire général Gorbachev.